



**SAINT-DIDIER
DE-FORMANS**
DOMBES SAÔNE VALLÉE

AU FIL DU FORMANS

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE - JUIN 2023

MOT DU MAIRE

Chères Désidériennes, chers Désidériens,

Enfin ! Après un an de galère les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Trévoux sont terminés. Cette départementale très fréquentée pour rejoindre le centre village a été rouverte début mai. Trottoirs, éclairages led et aménagements routiers font désormais partie d'un tracé avec « chaucidou » pour les cyclistes sur 1,4 km où **la priorité à droite est instaurée sur toute la zone 30 km/h, parking de la salle des fêtes comprise**. Prudence !

- Le giratoire situé devant le collège sera livré mi-juin.
- Le parking de 58 places en face du collège sera opérationnel fin juillet.
- Les travaux de sécurisation sur le chemin d'Arras se poursuivent quant à eux sans retard avec la création d'une piste cyclable et trottoirs, ce qui a conduit à mettre ce chemin **en sens unique** (la livraison est programmée pour début août).
- Sur la route de Ste Euphémie, les travaux de réalisation des trottoirs et plateau surélevé (devant le chemin de la Gouyonne) auront lieu de juin à août (nous passerons en agglomération sur cette départementale avant le chemin Vert).
- La réfection des enrobés route de la Mairie jusqu'à "Moulin Rochefort" débutera après les vacances scolaires. Nous sécuriserons le carrefour en contre bas de la mairie par un plateau surélevé avec priorité à droite en cohérence avec la route de Trévoux.
- Depuis la phase opérationnelle en avril 2022, tous ces travaux indispensables liés à l'ouverture du collège pour septembre 2023 perturbent nos habitudes, et **je vous remercie pour votre immense patience**.



La commune a su réagir et anticiper dès janvier 2021 pour programmer, consulter, exécuter, puis financer ces travaux d'ampleur de voiries dans les temps. Merci aux élus qui m'accompagnent dans cette tâche. Avec l'arrivée du collège, St Didier a changé de braquet, mais je vous rassure notre village restera à taille humaine !

Enfin, après avoir organisé le 1er film en plein air « le loup et le lion » le 2 juin avec l'association "Les Passeurs" de Trévoux que je remercie, voici quelques dates des évènements préalables aux vacances d'été :

- **Le vendredi 16 juin** : la cérémonie du souvenir au monument de Roussille, route de St Bernard à 19h30, avec les militaires de la Valbonne et la fanfare de Frans.
- La 1ère fête de la musique, organisée par la mairie en partenariat avec « l'As de Cœur » **le vendredi 23 juin** à partir de 20h, place de l'Eglise, avec le groupe de chanteurs « Rachel et Julian ».
- L'inauguration de la route de Trévoux **le mercredi 5 juillet** à 19h en face de la salle des fêtes.
- La traditionnelle fête du village de St Didier Animation, avec bal et feu d'artifice **le samedi 8 juillet** à partir de 19h dans la cour de l'école.

Je vous souhaite d'ores et déjà un bel été !
Cordialement

Le Maire
Frédéric VALLOS

Pour contacter la mairie



contact@saintdidierdeformans.fr

☎ **04 74 00 14 70**



Numéro d'astreinte 06 45 04 76 79

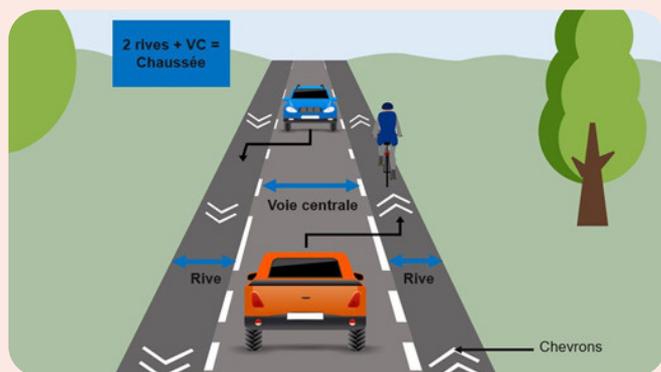
Uniquement en cas d'urgence absolue
du samedi 12h au lundi matin 9h

Horaires du secrétariat

Lundi & mardi	Fermé / 14h -17h30
Mercredi	Fermé / 14h -18h
Judi	9h -12h30 / Fermé
Vendredi	Fermé / 14h -17h30
Samedi	9h -12 h / Fermé



ROUTE DE TRÉVOUX : CHAUCIDOU (Chaussée à circulation douce)



Lorsque deux véhicules se croisent et en l'absence de cyclistes, chaque véhicule doit se déporter sur sa voie de droite, pour se repositionner ensuite sur la voie de circulation centrale. Lorsqu'un cycliste est présent, **le véhicule patiente** en se rangeant derrière lui.



Du bas
de la rue de la Mairie
jusqu'au futur collège



Priorités à droite
sur l'ensemble de
la route de Trévoux
en montée
comme en descente.

IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ANTENNE BOUYGUES DANS LA COMMUNE



Le 12 octobre 2022, la mairie a reçu un dossier d'information pour un projet d'installation d'une antenne relais de la part de la société Bouygues sur un terrain privé situé chemin de Rebillard.

Ce dossier d'information a été réglementairement mis en ligne sur le site communal, et à disposition du public à la mairie durant 1 mois (information relayée sur notre application). Des riverains sont venus en octobre 2022 en mairie nous faire part de leurs inquiétudes que nous partageons.

Le 3 novembre 2022, M. le Maire et son premier adjoint ont rencontré la société Bouygues pour faire part de leur opposition à ce projet. Il a été proposé des solutions alternatives, s'appuyant sur des antennes existantes ou sur un projet d'antenne relais déjà acté sur Saint Didier.

Le 8 novembre 2022, le conseil municipal s'est opposé par délibération à l'unanimité une première fois à l'avant-projet.

Nonobstant notre position, la société **Bouygues** (via Cellnex France) a déposé le 24 novembre 2022 une déclaration préalable pour le projet de création d'un relais radiotéléphonique mobile situé chemin de Rebillard.

Le 31 janvier 2023, la commission urbanisme municipale s'est opposée à l'unanimité au projet. À l'achèvement de l'instruction de la demande d'urbanisme, le conseil municipal s'est opposé par délibération à l'unanimité aux travaux **le 20 février 2023**.

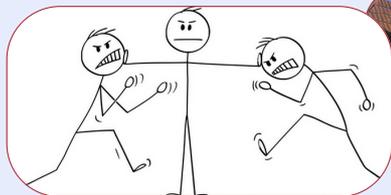
Un arrêté d'opposition du Maire à la déclaration préalable du 24 novembre a été pris le 22 février 2023 et envoyé à la société Cellnex France.

Puis nous avons reçu **un recours en annulation** de la part du Tribunal Administratif (T.A.) de Lyon, **daté du 7 avril 2023, contre l'arrêté du 22 février s'opposant à la déclaration préalable**. Par ce recours, le T.A. souhaite contrôler la légalité de notre arrêté d'opposition. La société Bouygues a présenté au T.A. de Lyon une requête en référé **le 17 avril 2023**, pour obtenir en urgence une décision de justice (audience en référé le mardi 2 mai 2023).

« Par ordonnance suite à l'audience du **2 mai 2023** en présence des avocats de la commune et de Bouygues, le Tribunal Administratif de Lyon **enjoint la Commune de St Didier de Formans à procéder à un nouvel examen de la Déclaration Préalable** déposée par la société Cellnex France dans un délai d'un mois, et de délivrer un nouvel arrêté **favorable** »

Frédéric VALLOS
Maire

Christophe HENRY
Adjoint à l'urbanisme



ENDIGUONS ENSEMBLE LES INCIVILITÉS À L'ÉCOLE



Notre école est, et doit rester un lieu d'éducation et de sérénité pour chacun de nos enfants.

Force est de constater que des **incivilités**, allant jusqu'à la violence physique, existent et **s'accroissent** ces derniers mois au sein de notre école. Ce problème ne peut pas durer. Enseignants, animateurs et agents municipaux, au sein du groupe scolaire interviennent et mettent en place des actions pour aider les victimes de ces incivilités mais également leurs auteurs. Nous ne souhaitons pas stigmatiser les enfants mais bien faire prendre conscience à chacun, enfants et parents, de l'importance du respect des règles pour une meilleure vie en groupe.

Notre école n'est pas un cas isolé, on retrouve ce phénomène sociétal à l'échelle nationale mais il est important de tout faire pour l'endiguer localement. **J'en appelle donc à vous, parents**, afin d'appuyer ce travail éducatif réalisé à l'école, la cantine et sur les temps périscolaires et extrascolaires, par vos paroles posant **un cadre de respect d'autrui et d'apaisement** à l'intention de vos enfants.

Si l'instruction relève des prérogatives de l'école, nous, parents, avons en revanche la mission d'inculquer à nos enfants, les **règles de civilité élémentaires** basées sur la **politesse** et le **respect d'autrui**. Je vous remercie donc de bien vouloir rappeler cela à vos enfants afin que le climat de tension de ces derniers mois s'apaise au sein des différents lieux de vie de nos enfants.

J'en profite pour faire un aparté concernant la cantine. En effet, voilà trois années consécutives que nous augmentons les effectifs de surveillance du temps méridien pour le confort et la sécurité mais nous constatons en parallèle un recours exponentiel à ce service municipal :

+20% d'effectif en 2020-2021, +20% en 2021-2022, et cet accroissement, difficile à maîtriser pour nos équipes, participe au climat délétère évoqué précédemment. Depuis septembre 2022, les inscriptions augmentent encore, atteignant parfois **210 élèves présents** sur le temps méridien sur 250 élèves que compte notre école. Nous recherchons actuellement des solutions en termes d'encadrement et de locaux mais je vais m'autoriser à en appeler à votre aide et votre raison. Je sais que les enfants souhaitent manger à la cantine « entre copains et copines ». Je sais également qu'il est parfois plus simple pour l'organisation familiale de recourir à la cantine. Toutefois dans le contexte actuel, et pour ces dernières semaines, je vous demande de faciliter notre travail en **n'inscrivant vos enfants qu'en cas de véritable nécessité**.

En vous remerciant par avance et restant disponible et à votre écoute,

Bien cordialement,

Richard GAY
Maire Adjoint Affaires Scolaires



CCAS

Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres aux **fortes chaleurs**. Si vous êtes seul(e) et souhaitez être contacté par le CCAS, signalez-vous ou faites-vous inscrire sur le fichier des personnes vulnérables **auprès du secrétariat de Mairie**. Pascale GAUTIER-WILL, responsable du CCAS, prendra alors contact avec vous.



NUISANCES SONORES

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique : l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse...) est limitée par **arrêté municipal**. Les infractions sont passibles d'une **amende forfaitaire de 68 €** (contravention de 3ème classe).



- ➡ Du lundi au vendredi : de **8h à 12h** et de **14h à 18h**
- ➡ Les samedis : de **9h à 12h** et de **14h à 18h**
- ➡ **Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h UNIQUEMENT**

Ces horaires sont valables en été comme en hiver sans distinction.

Nuisances nocturnes



Merci de respecter vos voisins en cessant toute activité sonore après 23 heures

BUDGET PARTICIPATIF 2023 : L'ASSOCIATION ASDCR N&P GAGNANTE

15 000 €

PROJET A - USF
Une citerne de récupération d'eau inter-associations

114 votes à 3 points = **342** points

73 votes à 2 points = **146** points

26 votes à 1 point = **26** points

TOTAL = 514 points

PROJET B - COMITÉ DE FLEURISSEMENT
Un muret d'accueil

75 votes à 3 points = **225** points

60 votes à 2 points = **120** points

59 votes à 1 point = **59** points

TOTAL = 404 points

PROJET C - ASDCR N&P
Des vitraux pour la chapelle

167 votes à 3 points = **501** points

42 votes à 2 points = **84** points

48 votes à 1 point = **48** points

TOTAL = 633 points

Cette année 356 Désidériennes et Désidériens se sont exprimés et ont voté pour leur(s) projet(s) préféré(s) :
231 votes exprimés via le formulaire internet et 125 votes avec un bulletin papier

INTERDICTION DE BRÛLAGE



Le brûlage des déchets verts à l'air libre **est interdit** et peut faire l'objet d'une contravention de **450 €**

TAILLE DES HAIES ET BOSQUETS



Une plaquette pour guider les **exploitants agricoles** est en ligne sur le site internet de la mairie (rubrique Actualités).

@ NOUS SUIVRE SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX

mairie-stdidierdeformans.fr

L'infolettre (inscription sur le site)
Pour éviter une réception dans les spams, nous vous invitons à ajouter l'adresse e-mail no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.

@mairiesaintdidierdeformans01600

@mairie_de_st_didier_de_formans

@communedesaintdidierdeform4790



@01347 Application sur smartphone

